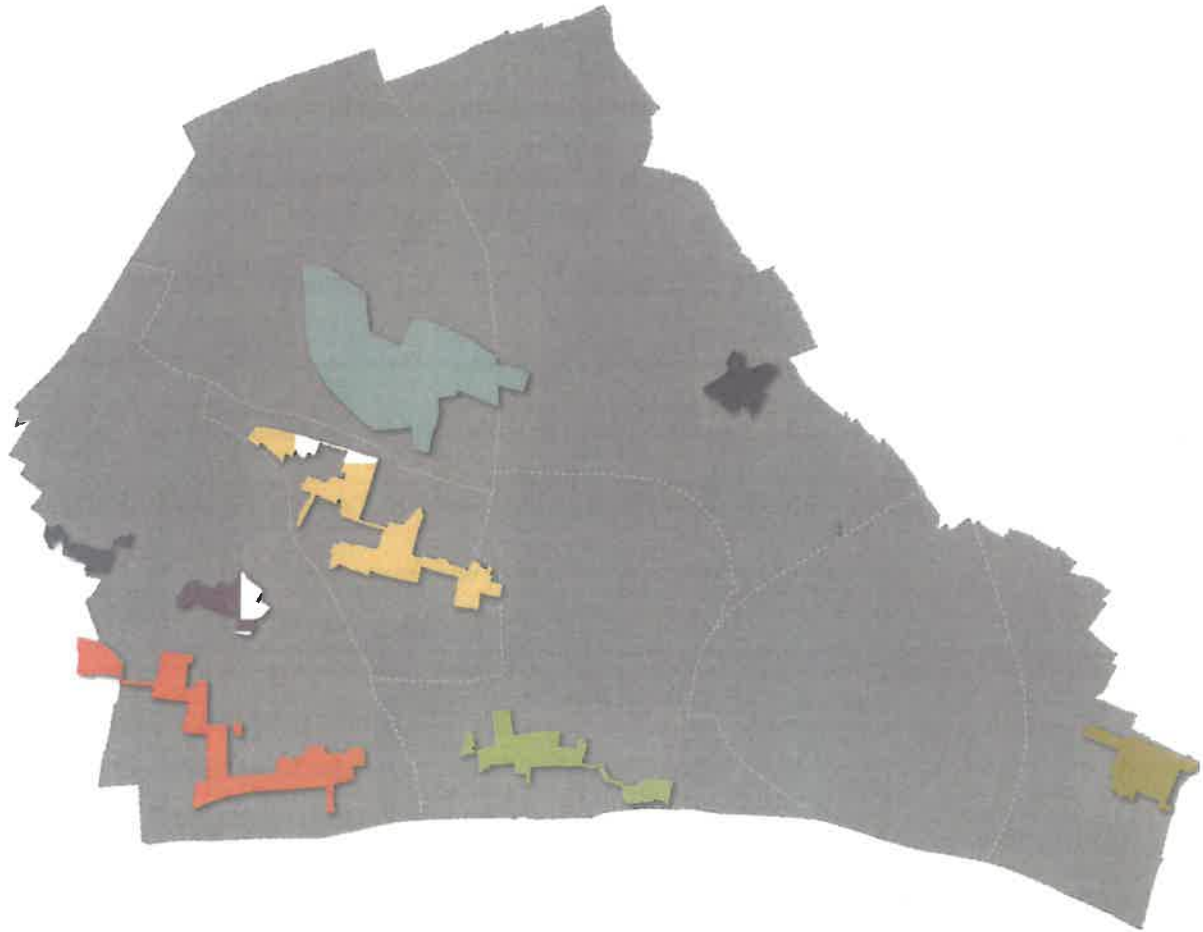




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DU VAL D'OISE



AVENANT OPÉRATIONNEL AU CONTRAT DE VILLE D'ARGENTEUIL

2020 - 2022

Protocole d'engagements renforcés et
réciproques

Sommaire

▪ Préambule.....	4
▪ Liste des signataires.....	5
▪ Date de signature du protocole et nombre d'exemplaires :.....	5
▪ Méthode de travail et modalités de la rédaction du protocole (étapes de travail, partage avec les partenaires dont le Conseil Citoyen d'Argenteuil)	5
▪ Les documents de référence	6
▪ Introduction	6
▪ Article 1 : Identification du contrat initial et modifications	7
▪ Article 2 : Objet de l'avenant opérationnel (le bien-fondé, les objectifs du protocole).....	8
▪ Article 3 : Modalités de gouvernance (Instance de pilotage, composition...)	9
▪ Article 4 : Priorités et enjeux	11
▪ Des objectifs et engagements partagés	12
<i>Éducation et petite enfance</i> 12	
<i>Sécurité / Prévention de la délinquance</i> 14	
<i>Logement et cadre de vie</i> 16	
<i>Renforcement du lien social</i> 18	
<i>Emploi et insertion professionnelle</i> 20	
▪ Pilotage	22
▪ Participation des habitants	22
▪ Liste des signataires.....	26
▪ Annexes.....	28

■ Préambule

La Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers a été adoptée en conseil des ministres le 18 juillet 2018 à l'issue d'une grande concertation. Elle comprend 40 décisions gouvernementales mettant en actes les orientations fixées par le président de la République pour « garantir les mêmes droits », « favoriser l'émancipation » et « refaire République » dans les quartiers de la politique de la ville.

À ce titre, les contrats de ville conclus en 2015 constituent le cadre privilégié de cette concrétisation et ont été prorogés par la loi de finances pour 2019 jusque fin 2022, en cohérence avec les engagements de la Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers qui se déploient sur la durée du quinquennat.

Dans sa circulaire du 22 janvier, le Premier ministre demande aux préfets d'engager la rénovation des contrats de ville avec vous d'ici la fin juillet 2019, afin d'inscrire les engagements de la mobilisation nationale pour chacun des contrats et territoires de la politique de la ville.

Le Protocole d'engagements renforcés et réciproques a pour ambition de décliner, à l'échelle locale, les différentes mesures prises par l'État dans le cadre du plan de mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers. Il n'en demeure pas moins un attendu de cohérence avec le contexte spécifique à chaque Contrat de Ville.

Dans le cadre de la démarche initiée sur le territoire d'Argenteuil, le protocole va permettre de clarifier, de prioriser, de réorienter le Contrat sur la base des éléments découlant de l'évaluation participative des Contrats de Ville menée à l'échelle du territoire de l'Établissement Public Boucle Nord de Seine.

- **Liste des signataires**

Structures signataires

- Établissement Public Boucle Nord De Seine
- Ville d'Argenteuil
- Préfet du Val D'oise
- Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Pontoise
- Conseil Départemental du Val d'Oise
- Conseil Régional d'Île-de-France
- CPAM du Val D'oise
- ARS d'Île-de-France
- DSDEN du Val d'Oise
- Pôle Emploi
- Caisse des Dépôts et Consignations
- CAF du Val d'Oise
- AB-Habitat
- Logirep
- Val d'Oise Habitat
- ICF La Sablière
- Emmaüs Habitat
- Immobilière 3F
- Espacil Habitat
- Batigère
- Toit et Joie
- Domnis
- Adoma
- LSVO

- **Date de signature du protocole et nombre d'exemplaires :**

A la suite du COPIL rénovation du Contrat de Ville, qui s'est tenu à l'Auditorium de l'Hôtel de ville d'Argenteuil, en présence des signataires du Contrat de Ville, le 05 juillet 2019, le protocole d'engagements renforcés et réciproques a été signé en 3 exemplaires.

- **Méthode de travail et modalités de la rédaction du protocole (étapes de travail, partage avec les partenaires dont le Conseil Citoyen d'Argenteuil)**

Sous l'égide du Préfet Délégué à l'Égalité des Chances, une « task force » a été mise en place avec la désignation de référents opérationnels. Un COPIL de présentation a été organisé dans le courant du mois de mars 2019, pour chacun des arrondissements du Val d'Oise, afin de présenter aux acteurs des territoires la démarche proposée dans le cadre de la rénovation des Contrats de ville.

La méthode de rénovation du Contrat de Ville pour le territoire d'Argenteuil s'est appuyée sur les résultats de l'évaluation participative des Contrats de Ville. Cette évaluation a été pilotée par l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine avec l'appui du Pôle ressources Ville et développement social du Val d'Oise.

Des temps participatifs autour de cinq thématiques (éducation, emploi et développement économique, lien social, habitat et le cadre de vie, prévention de la délinquance et sécurité) ont été proposés aux acteurs du territoire (Institutionnels, associatifs, Conseil citoyen et habitants), afin d'acter ensemble les principaux engagements à déployer jusqu'en 2022. Ces groupes thématiques ont été animés par la déléguée du préfet et les équipes opérationnelles de la Ville en lien avec le Pôle ressources Ville et développement social. Les temps de travail ont pris appui sur les axes stratégiques et opérationnels du Contrat de ville, qui ont été mis en perspective face aux résultats de l'évaluation à mi-parcours, la feuille de route gouvernementale (40 mesures) et les réalisations en cours afin de définir les contributions de chacun.

Le calendrier retenu pour la rénovation du contrat de ville d'Argenteuil a été le suivant :

Atelier Sécurité	Atelier Éducation	Atelier Habitat-Cadre De Vie	Atelier Lien Social	Atelier Emploi	Restitution des Travaux de Rénovation	Copil Final et Signature de l'Avenant
03/06/19	04/06/19	05/06/19	06/06/19	07/06/19	14/06/19	05/07/19

▪ Les documents de référence

Cet avenant qui sera annexé au Contrat de Ville s'appuie sur plusieurs documents de référence et notamment :

- La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014
- La Loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017
- Le Pacte de Dijon « Cohésion urbaine et sociale : nous nous engageons », avril 2018
- Le Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE)
- La mobilisation pour les habitants des quartiers adoptée en Conseil des Ministres le 18 juillet 2018
- Le rapport « Démocratie participative et quartiers prioritaires : réinvestir l'ambition politique des conseils citoyens » de la Commission nationale du débat public (2018)
- L'évaluation conduite à mi-parcours du Contrat de Ville - restitution réalisée le 14 février 2019
- La circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 portant sur la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers

▪ Introduction

Menée par l'État en partenariat avec les collectivités territoriales, la politique de la ville, politique dérogatoire de rééquilibrage des inégalités sociales dans une approche territorialisée est mise en œuvre au moyen du « Contrat de ville » document cadre qui engage de nombreux partenaires. L'approche se veut globale, associant les dimensions : urbaine, économique et sociale. Ainsi les domaines d'intervention s'étendent-ils de l'emploi à l'habitat, en passant par la santé, la citoyenneté, l'éducation mais aussi la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes/hommes.

La Ville d'Argenteuil connaît une longue expérience de la Politique de la ville. En effet, depuis les premiers dispositifs, des actions visant la réduction des écarts ont été déployées sous des formes diverses évoluant au fil des contrats et des conventions successives.

Avec la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014, dite loi Lamy, la géographie prioritaire de la politique de la ville a été redéfinie. Pour identifier les quartiers prioritaires de cette politique, un critère unique a été choisi : le revenu des habitants.

Ainsi, la géographie prioritaire est prorogée comme les Contrats de Ville jusqu'à 2022 par la loi de Finances 2019.

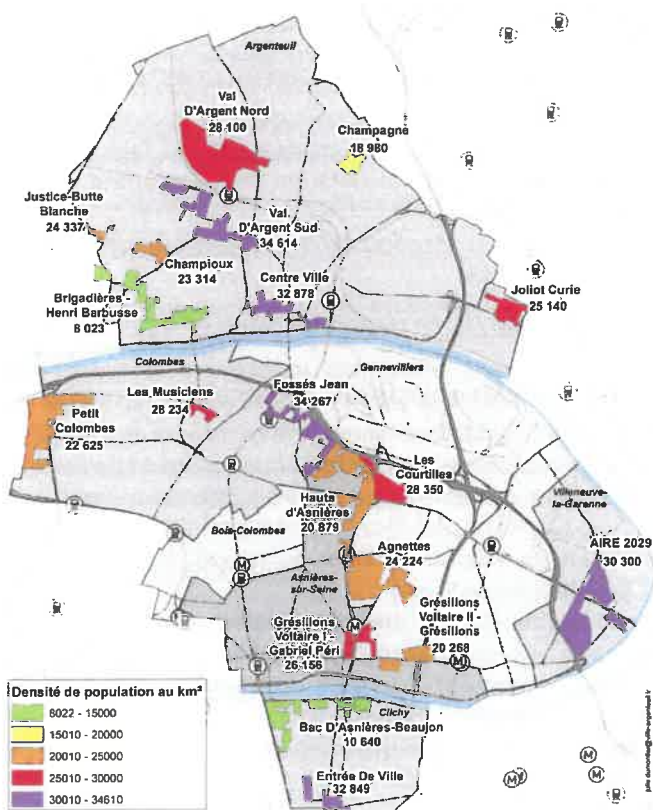
Le territoire d'Argenteuil comporte aujourd'hui 8 QPV : 36 566 habitants, soit près de 32,62% de la population totale de la ville.

Code Géographique	Libellé	Population	Jeunes de 0 à 14 ans	Réussite Brevet	Taux de Pauvreté	Taux d'emplois des femmes	Taux d'emplois des hommes	Taux de vacances	Logements Sociaux	Collège REP	Collège REP+	ZFU	ZSP / QRR
QP095002	Justice-Butte Blanche	765	18,3	80,6	64,9	34	53,6	1,9	144				
QP095003	Champioux	1732	21,1	74,7	28,6	58,8	62,3	0,8	414	2			
QP095004	Brigadières-Henri Barbusse	2175	30	74,7	40,8	54,2	55,7	7,9	347				
QP095005	Val d'Argent Nord	14185	26,7	77,2	38,1	45,7	55,8	4,3	3392	1	1	ZG	Oui
QP095006	Val d'Argent Sud	9258	22,7	77,2	32,8	49,6	63,7	5,6	1900	1		ZG	Oui
QP095007	Champagne	1240	34,7		33,8	52,4	66,1	4,7	553				
QP095008	Joliot Curie	2763	22,1	91,1	36,7	48,7	65,8	4,9	1113	1			
QP095009	Centre Ville	4448	15,8	91,5	32,6	61,1	66,9	3	1259	1			QRR GLTD

▪ **Article 1 : Identification du contrat initial et modifications**

Les villes d'Argenteuil et de Bezons ont signé un accord d'intercommunalité le 14 décembre 2005 ; celui-ci s'est traduit par la naissance, le 1er janvier 2006, de la communauté d'agglomération Argenteuil-Bezons qui regroupait ces deux communes. En 2015, un Contrat de Ville intercommunal (Argenteuil-Bezons) a été signé pour la période 2015-2020. Dès 2014, la Ville d'Argenteuil a annoncé sa volonté de quitter la communauté d'agglomération Argenteuil-Bezons, pour rejoindre la métropole du Grand Paris.

Le Territoire Boucle Nord de Seine qui regroupe 7 communes, est un Etablissement public territorial de la métropole du Grand Paris créé au 1er janvier 2016. Il accueille, en 2015, 439 561 habitants et 184 085 emplois. Avec 95 000 habitants vivant dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville, un taux de chômage de 15, 2 % en 2015 contre 13, 3 % à l'échelle de la métropole, et un taux de pauvreté de 22% (INSEE 2014) contre 17 % au sein de la métropole, un taux de logements locatifs sociaux de 31 % contre 24 % à l'échelle de la métropole, la mobilisation renforcée des partenaires, pour mettre en œuvre les objectifs des 6 contrats de Ville du territoire (toutes les villes à l'exception de bois Colombes) est une priorité pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales.



Ainsi, depuis le 1er janvier 2016 l'Établissement public territorial Boucle Nord de Seine est compétent en matière de politique de la ville, notamment pour assurer l'animation et la coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale, ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance. Un atelier participatif réunissant les représentants des villes en charge de la mise en œuvre des dispositifs relevant de la politique ville, notamment les chefs de projets, a, à ce titre, été mis en place, suite au recrutement par l'Établissement d'un coordinateur politique de la ville. Il se réunit régulièrement pour définir les actions à conduire en commun, dans le respect et le confortement des gouvernances de proximité existantes, en charge de la mise en œuvre des objectifs des 6 contrats de ville. Un rapport annuel relatif à la politique de la Ville, se référant aux rapports annuels de chaque ville, est établi chaque année et présenté au Conseil de territoire. La programmation annuelle des projets, faisant l'objet d'un financement spécifique politique de la Ville, est également soumise à l'approbation du Conseil de territoire, après approbation par les Conseils municipaux.

Dans ce cadre, les élus du territoire ont décidé au 1er trimestre 2018, l'engagement d'une démarche d'évaluation participative à mi-parcours des 6 contrats

de Ville qui a réuni près de 350 personnes, dont des représentants institutionnels (Villes, Département, Région, services de l'État), des porteurs de projets et des conseillers citoyens. La mobilisation autour de 10 questions évaluatives a permis de faire émerger des axes de coopération et de réflexion sur le renouvellement des cadres d'actions et de créer une dynamique, que l'Établissement public souhaite maintenir, à travers un programme d'échange, restant à préciser, dans la perspective de l'élaboration d'un futur contrat de ville territorial.

L'EPT est, par ailleurs, en charge de la mise en place de la conférence intercommunale du logement (CIL) créée par la loi ALUR dont les modalités de mise en œuvre ont été précisées dans les lois NOTRe, Égalité Citoyenneté et ELAN. A ce titre la CIL, réunissant 3 collèges représentant les collectivités, les bailleurs et les associations œuvrant dans le domaine du logement, a été installée le 4 juin 2018. La démarche d'élaboration de la convention intercommunale d'attribution, dont les orientations seront approuvées fin 2019, permet de définir à la fois les objectifs et modalités pour favoriser l'accès au logement des publics prioritaires et ceux concernant la mixité sociale. La démarche initiée mobilisera dans la durée les bailleurs et acteurs de la politique de la ville, notamment pour développer la connaissance du cadre de vie dans les résidences, telle qu'élaborée dans le cadre de la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP).

En Juin 2018, le territoire Boucle Nord de Seine a adopté une stratégie territoriale qui fait de la question des équilibres sociaux et territoriaux une question centrale, compte tenu de la nécessité de poursuivre les politiques d'amélioration du cadre de vie et de renouvellement urbain conduites depuis plus de 30 ans sur le territoire, notamment au titre de la politique de la Ville, et de maîtriser les mutations à l'œuvre sur le territoire. En effet, ces dernières, qu'elles soient urbaines, économiques ou environnementales, ont tendance à s'accroître, compte tenu notamment des projets de

développement et des perspectives de renforcement des moyens de transport (projet de création de 4 gares du Grand Paris Express, prolongement du T1...). L'EPT se mobilisera tout particulièrement, y compris dans le cadre de la conduite des politiques relevant de la compétence de la métropole du Grand Paris, pour que le développement urbain puisse bénéficier aux publics des quartiers prioritaires. Il veillera à ce que le développement de l'offre de services et de logements ne se fasse pas au détriment de la qualité de vie dans les quartiers, qu'il soit accompagné par une offre de mobilités accessible à tous, et à ce qu'il permette de soutenir un développement économique diversifié et une offre de formation visant à renforcer l'attractivité du territoire et à faciliter l'accès à l'emploi.

Le prolongement jusqu'en 2022 des contrats de ville 2015-2020, l'exercice de nouvelles compétences par l'Etablissement public territorial Boucle Nord de Seine, et l'objectif de définir des engagements réciproques renforcés, pour décliner la mobilisation nationale pour les habitants, telle qu'exposée dans la circulaire du 1er Ministre du 22 janvier 2019, offrent l'opportunité à l'Etablissement public de s'engager aux côtés des villes, en lien avec ses compétences, tout particulièrement dans :

- Le renforcement de la gouvernance à l'échelle intercommunale, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des orientations de la convention intercommunale d'attribution et des projets de renouvellement urbain visant la diversification de l'offre de logements, dont les projets NPNRU, et dans le développement des dispositifs d'amélioration de l'habitat permettant de lutter contre la précarité énergétique et la résorption d'habitat indigne,
- Le développement des démarches d'animation et de coopération entre les acteurs de la politique de la ville impliqués dans les 6 villes du territoire pour valoriser les expériences, faire évoluer les pratiques, faire émerger des leviers d'actions, afin notamment de créer les conditions favorables à l'élaboration du futur contrat de ville territorial,
- L'amélioration de la connaissance des mutations à l'œuvre et des besoins des populations, à travers des observatoires et la définition d'une analyse des besoins sociaux à l'échelle territoriale.

Dans le cadre de la rénovation du contrat de ville, il est convenu de prendre en compte cette nouvelle configuration.

■ **Article 2 : Objet de l'avenant opérationnel (le bien-fondé, les objectifs du protocole)**

Il ne s'agit pas de produire un document de plus, mais d'apporter une lisibilité aux intentions contenues au Contrat de Ville et de réviser ces intentions au regard des évolutions constatées, des résultats obtenus à mi-parcours du Contrat, des nouveaux textes et mesures adoptés. Ce Protocole d'engagements renforcés et réciproques entend ainsi :

- Recentrer l'intervention sur les enjeux majeurs du Contrat de Ville, notamment au regard des résultats de l'évaluation conduite à mi-parcours (à l'échelle de l'EPT Boucle Nord de Seine)
- Clarifier les objectifs communs à l'ensemble des signataires du Contrat de Ville (dans leur ambition et leur formulation)
- Réaffirmer le principe d'une gouvernance partagée associant les Conseils Citoyens
- Décrire les améliorations visées dans les processus d'organisation des différentes échelles territoriales concernées et l'évolution des modalités de mise en œuvre du Contrat (animation, ingénierie, méthodes et outils)
- Préfigurer la stratégie territoriale en termes de Politique de la Ville après 2022.

■ Article 3 : Modalités de gouvernance (Instance de pilotage, composition...)

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine porte l'ambition de changer la manière de faire de la politique de la ville. Il semble intéressant à ce stade du contrat de réaffirmer un système de gouvernance ; « Une instance de pilotage est instituée en vue de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du contrat de ville. » Son organisation et son fonctionnement sont précisés par les signataires du contrat de ville. Chapitre II – art.6 – alinéa 1er de la loi du 21 février 2014.

Le comité de pilotage (Copil) est donc la seule instance légitime pour prendre toutes les décisions concernant le contrat de ville. Les décisions se prennent sur la base d'objectifs communs et d'une prise de responsabilité partagée.

Il est composé de l'ensemble des signataires, de deux membres du Conseil citoyen d'Argenteuil et depuis le 1er janvier 2016 par l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine compétant en matière de politique de la ville.

Souvent, le constat réalisé est que cette instance s'apparente à une chambre d'enregistrement, les discussions trop souvent financières prennent le pas sur les débats de fond tant sur les orientations que sur les enjeux du territoire. Les signataires du contrat de ville doivent s'entendre sur les modalités de fonctionnement.

Les participants au Copil doivent être habilités à décider, se prononcer. Les membres ne doivent pas être les mêmes que ceux du Cotech qui ont pour rôle de mettre en œuvre les décisions du Copil.

La démarche de rénovation des contrats de ville permet de se réinterroger et se doter d'outils de suivis concernant les instances de gouvernances (Copil, Cotech).

Une bonne gouvernance constitue un enjeu déterminant pour le Contrat de ville.

Deux instances sont définies :

- Le Comité de pilotage (Copil) est l'organe politique du Contrat de ville : Il est co-présidé par le Préfet Délégué à l'Égalité des Chances et le Maire de la Ville d'Argenteuil. Les missions principales sont :
- Proposer les orientations stratégiques (débatte sur la nature des interventions qu'il conviendrait de conduire au regard des enjeux observés et des objectifs fixés)
- Assurer le suivi et l'évaluation du Contrat de Ville
- Proposer le programme d'actions et leurs financements
- Suivre les engagements des signataires
- Mobiliser pleinement le droit commun au service des objectifs collectivement fixés

Fréquence : une fois par an

- Les Comités techniques (Cotech) : ils sont co-animés par l'État et la Ville d'Argenteuil. Ils sont composés des techniciens des différentes composantes du Copil et de deux membres du Conseil citoyen d'Argenteuil. Les missions principales sont :
- Préparer les décisions du Copil et assurer le suivi des décisions de celui-ci
- Organiser les différents groupes de travail thématiques des trois piliers du contrat de ville.

Fréquence : quatre fois par an

L'ingénierie mobilisée

A l'origine du Contrat de ville Argenteuil-Bezons, il existait plusieurs niveaux d'animation :

Un niveau intercommunal pour la coordination d'ensemble du contrat de ville et pour le suivi du volet développement économique et emploi)

Un niveau communal pour la mise en œuvre des volets relevant des villes

Depuis la dissolution de la Communauté d'agglomération Argenteuil-Bezons (CAAB) et le rattachement de la Ville d'Argenteuil à l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, un nouveau cadre de travail partenarial a été défini à l'échelle territoriale. Celui-ci s'est traduit par la création d'un atelier regroupant les services politique de la ville des communes qui a notamment conduit l'évaluation des six contrats de ville. Pour faciliter cette approche intercommunale, un coordinateur a été recruté par l'établissement.

Depuis janvier 2019, la Ville d'Argenteuil a restructuré l'ingénierie dédiée et créé une Direction politique de la Ville – Habitat, qui a cette double mission pour permettre d'engager des actions de manière transversale et ne pas intervenir sur un domaine unique. Elle se compose comme suit :

Une directrice politique de la ville (50 % d'un temps plein) et habitat (50 % d'un temps plein) – Rôle de pilote

Un coordinateur du Contrat de Ville (100%) : rôle de porte d'entrée, centralisation et retransmission des informations.

Une chargée de mission développement local (100%)

Trois chefs de projet GUSP (100%)

Des passerelles avec les autres directions (éducation, tranquillité publique, jeunesse, santé, sport, culture, vie associative etc.) ont été formalisées pour une collaboration plus efficiente.

■ Article 4 : Priorités et enjeux

Une approche globale de l'action publique

La mobilisation des politiques publiques de droit commun a été élevée en principe dans le cadre de la mise en œuvre des Contrats de Ville : « Elle (la Politique de la Ville) mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres ». (Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, TITRE I – Art.1).

L'évaluation à mi-parcours révèle que ce principe doit impérativement être réaffirmé tant que le Contrat n'a pas atteint cet objectif d'une attention forte en direction des habitants des QPV de la part des institutions et organisations responsables d'un déploiement juste et équitable de l'action publique.

Les écarts de conditions de vie entre les habitants des QPV et ceux des autres quartiers des territoires éligibles sont toujours observés, voire se sont accentués entre 2015 et 2018.

L'impératif de mobilisation de l'ensemble des acteurs publics signataires des Contrats de Ville doit ici être réaffirmé et le Contrat de Ville doit trouver les moyens de concrétiser cette mobilisation (définition de la notion de droit commun, transparence et partage des données, identification et mesure du déploiement réel des politiques publiques de droit commun).

- Des objectifs et engagements partagés

Éducation et petite enfance

PILIER COHÉSION SOCIALE

OS 1 : Favoriser la réussite éducative

- OO 1.1 : Poursuivre l'accompagnement à la scolarité et accompagner les parcours d'excellence
- OO 1.2 : Développer le soutien à la parentalité, particulièrement auprès des familles monoparentales
- OO 1.3 : Prévenir le décrochage scolaire auprès du public adolescent par la mise en place d'actions spécifiques et le renforcement de la coordination des intervenants
- OO 1.4 : Développer les leviers éducatifs afin de prévenir et lutter contre les discriminations (notamment au travers de l'accès à la culture)

Éléments évaluation à mi-parcours des CDV à l'échelle de l'EPT5

- Favoriser des temps de rencontre de l'enfance entre un nombre ciblé d'acteurs (dont les parents) pour mieux se connaître et déconstruire les représentations réciproques

ÉTAT

100% de classes de CP et CE1 dédoublées en REP | REP+ en 2019/2020

- Nombre de classes CP | CE1 en REP | REP +
- Dont CP dédoublé en REP | REP + en %
- Dont CE1 dédoublé en REP | REP + en %

Augmenter de 3000 euros sur trois ans, à partir de la rentrée 2018, la prime de 60 000 personnels de l'Éducation nationale exerçant dans les établissements de REP+

- Suivi de la mise en place de la mesure

Proposer 30 000 stages de qualité aux élèves de 3ème

- Nombre de stages proposés

Instaurer un bonus de 1 000 € par place de crèche créée dans les quartiers (objectif national de 30 000 places)

- Nombre de places en Établissement d'Accueil du Jeune Enfant créées en QPV

VILLE D'ARGENTEUIL | EPT T5

Rapprocher le système scolaire de son environnement extérieur (accueil et l'accompagnement des équipes éducatives dans leurs missions : accompagner la prise de poste (découverte et connaissance du territoire Argenteuillais, réalisation de support guide, forums, journées découverte, échanges de pratiques et partages avec les acteurs socio-éducatifs du territoire)

- Nombre d'actions réalisées
- Nombre de professionnels touchés

Poursuivre et renforcer la dynamique déployée dans le cadre du Programme de Réussite Éducative

- Nombre de suivis individualisés au sein du PRE

Valoriser les parcours d'excellence des jeunes issus des QPV

- Nombre d'actions de valorisation

Poursuivre la structuration des actions d'accompagnement à la scolarité (animation de réseau, formation, outils partagés (ex : CLAS Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)

- Nombre d'actions
- Nombre de rencontres entre acteurs
- Nombre de formations

Amplifier les actions de soutien à la parentalité sous toutes ses formes (renforcement de la coopération entre les parents et l'école, travail sur les représentations, estime de soi, etc.) en lien avec les partenaires associatifs et les acteurs de l'éducation

- Nombre d'actions parents / école
- Nombre de personnes touchées

Développer le nombre de places en crèches à destination des parents en insertion professionnelle

- Nombre de places dédiées

Mettre en œuvre (rentrée 2019-2020) le module police dans le cadre du dispositif passerelle en lien avec le PRE

- Nombre de jeunes suivis par le PACTE
- Nombre de modules police réalisés
- Nombre de jeunes bénéficiaires du module police

Lutter contre le décrochage scolaire par le développement de moyens adaptés pour la prise en charge de difficultés avérées (en lien avec les tissus associatifs, et les acteurs de l'éducation)

- Nombre d'actions réalisées
- Nombre de jeunes touchés

Construire un parcours citoyenneté/vivre ensemble par le biais de visites culturelles, institutionnelles

- Nombre de personnes touchées

Poursuivre la construction d'un projet artistique (lien partenariat avec le Musée du Quai Branly)

- Suivi de la mise en place du partenariat

Sécurité / Prévention de la délinquance

PILIER COHÉSION SOCIALE

OS 3 : Promouvoir le vivre ensemble, la solidarité, l'accès aux droits et la citoyenneté

- OO 3.2: Favoriser l'accès à la citoyenneté par le soutien aux initiatives favorisant la solidarité
- OO 3.4: Renforcer les actions de médiation et de prévention de la délinquance dans une logique de parcours d'insertion sociale et professionnelle

PILIER CADRE DE VIE/RENOUVELLEMENT URBAIN

OS 1 : Maintenir un cadre de vie de qualité et renforcer l'attractivité résidentielle des quartiers

- OO 1.2: Intervenir sur les espaces publics et les espaces privés résidentiels et mettre en place des dispositifs de GUP pour accompagner l'évolution usages et pratiques des espaces pour l'ensemble des quartiers prioritaires
- OO 1.6: Garantir la tranquillité publique et résidentielle, en intervenant en priorité sur les trafics de stupéfiants

Éléments évaluation à mi-parcours des CDV à l'échelle de l'EPTS

- À l'échelle de l'EPTS : Réflexion autour de la mise en place d'un CISP(D) pour favoriser un véritable décloisonnement (visions, pratiques, modalités d'intervention, répartition des rôles)
- À l'échelle des communes de l'EPTS : Mettre en place un outil de recensement des différents dispositifs existants

ÉTAT

QRR: Créer 1300 postes de policiers et gendarmes d'ici 2020 dans 60 quartiers de reconquête républicaine

- Nombre de QRR
- Nombre de postes créés sur Argenteuil (15 policiers sont attendus pour septembre 2019)

Agir contre la criminalité organisée et l'économie souterraine dans les quartiers les plus exposés

- Résultat de l'action des Groupes d'Intervention Régionaux (GIR)
- Nombre d'actions de sensibilisation menées par les PFAD (policiers formateurs anti-drogue)

185 délégués à la cohésion police-population (DCPP) contre 151 aujourd'hui

- Nombre de DCPP en QRR/QPV

Police de Sécurité du Quotidien (PSQ) – Renforcer le lien police-population

- Nombre de policiers PSQ

Concourir à la stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance

- Nombre de TIG accueillis
- Nombre de mesures de réparations pénales demandées
- Nombre de mesures de réparations pénales accueillies

Pérenniser le financement du poste Intervenant Social en Commissariat (ISC)

- Montant du financement dans le cadre du FIPD sur le poste

Généraliser les Plans locaux de prévention de la radicalisation

- Effectivité du plan

Assurer le suivi de la Convention tripartite Préfecture/Parquet/Bailleurs sociaux relative à la sécurisation de l'habitat social

- Nombre de bailleurs signataires
- Proportion des bailleurs présents à Argenteuil
- Nombre de situations signalées
- Nombre de personnels des bailleurs sensibilisés à la procédure

VILLE D'ARGENTEUIL | EPT T5

Favoriser le partenariat dans la démarche de PSQ visant à créer des groupes de partenariats opérationnels (gpo): poursuivre la démarche engagée depuis janvier 2019 dans le cadre du GPO hypercentre (périmètre QRR / PSQ)

- Nombre de réunions GPO
- Nombre de participants

Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance signée en juillet 2018

- Nombre de CLSPDR
- Nombre de groupes de travail
- Effectivité d'un Groupement Local de Traitement de la Délinquance (GLTD)

Pérenniser le financement du poste Intervenant en Commissariat (ISC)

- Montant du financement de la Ville d'Argenteuil
- Nombre de personnes accueillies
- Nombre d'orientations réalisées

Poursuivre la mise en œuvre des cycles de formations « Passerelles citoyennes », et mettre en œuvre des actions de sensibilisation à l'échelle des QPV

- Nombre d'agents formés
- Nombre de personnes sensibilisées
- Nombre de partenaires formés

Favoriser le rapprochement Pompier/Population (action de sensibilisation et valorisation du métier de pompier)

- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées
- Nombre de jeunes touchés
- Nombre de pompiers volontaires résidant à Argenteuil

Lutter contre les discriminations: lancer une enquête à destination de l'ensemble de la population (2ème semestre 2019)

- Nombre de répondants à l'enquête

Mettre en place un observatoire de la femme dans l'espace public (groupe de travail dédié, marches exploratoires) – 2ème semestre 2019 – partenaires attendus: PSQ, ISC, EN, tissu associatif

- Nombre de marches exploratoires
- Nombres d'acteurs associés
- Nombre d'actions engagées

Mettre en œuvre le rappel à l'ordre en lien avec le Procureur de la République (convention signée en janvier 2019)

- Nombre de situations signalées au Procureur de la République
- Nombre de rappels à l'ordre prononcés par le Maire

Renforcer le service de médiation urbaine et favoriser la mixité dans les recrutements et améliorer la complémentarité avec la prévention spécialisée

- Nombre d'interventions aux abords des établissements scolaires réalisées
- Nombre d'interventions résolutions de conflits
- Nombre d'interventions de conseils, d'orientations
- Encadrement et manifestation
- Nombre de temps de rencontre entre la médiation urbaine et la prévention spécialisée
- Nombre de recrutements féminins

Favoriser l'aménagement de l'espace urbain pour lutter contre le sentiment d'insécurité (stationnement, éclairage public, aires de jeux, espaces verts)

- Nombre d'aménagements réalisés

Favoriser l'émergence des garages solidaires pour lutter contre la mécanique sauvage

- Nombre de garages solidaires créés

Logement et cadre de vie

PILIER CADRE DE VIE RENOUVELLEMENT URBAIN

ENTRÉE RETENUE : LE CADRE DE VIE

OS 1 : Maintenir un cadre de vie de qualité et renforcer l'attractivité résidentielle des quartiers

- 00 1.2 : Intervenir sur les espaces publics et les espaces privés résidentiels et mettre en place des dispositifs de GUSP pour accompagner l'évolution des usages et pratiques des espaces pour l'ensemble des quartiers prioritaires
- 00 1.3 : Pérenniser les pôles de commerces et de services de proximité dans les quartiers
- 00 1.4 : Renforcer l'accessibilité en transport en commun (TCSP, TEN, adaptation des lignes et de la fréquence du réseau bus) et favoriser la mobilité des habitants
- 00 1.5 : Garantir une qualité de service de bon niveau dans les résidences de logements sociaux
- 00 1.6 : Garantir la tranquillité publique et résidentielle, en intervenant en priorité sur les trafics de stupéfiants
- 00 3.2 : Pérenniser les actions GUSP dans les quartiers ayant bénéficié de la rénovation urbaine

ENTRÉE RETENUE : AMÉNAGEMENT/BÂTI

OS 1 : Maintenir un cadre de vie de qualité et renforcer l'attractivité résidentielle des quartiers

OS 3 : Finaliser les PRU conventionnés avec l'ANRU du Val d'Argent, de Joliot Curie

OS 4 : Engager le NPNRU d'intérêt régional à Barbusse-Brigadières

- 00 1.1 : Poursuivre les efforts de réhabilitation du parc locatif social, les interventions sur les copropriétés dégradées et la lutte contre l'habitat indigne
- 00 3.1 : Achever les dernières opérations des projets ANRU 1 permettant d'atteindre les objectifs fixés dans les conventions
- 00 4.1 : Mettre en œuvre un projet de renouvellement urbain intégré sur la Porte Saint Germain à l'appui du développement d'une offre de transports en commun performante
- 00 4.3 : Impliquer les habitants dans la définition et la mise en œuvre des projets de renouvellement urbain

ENTRÉE RETENUE : PARCOURS RESIDENTIELS

OS 2 : Favoriser les parcours résidentiels et la mixité sociale dans le parc des logements sociaux

- 00 2.1: Développer les opportunités pour encourager les parcours résidentiels : construction de logements sociaux et de logement en accession sociale à la propriété, actions favorisant l'accès des jeunes au 1er logement (décohabitation), développement des mutations internes au parc social
- 00 2.2: Prendre en compte la situation fragile des QPV et QVA dans la gestion des attributions

3

ÉTAT

Accélérer le portage des projets NPNRU

- Date de signature du protocole de préfiguration
- Date de signature de la convention de renouvellement urbain
- Investissement global

Renforcer les outils pour le traitement des copropriétés dégradées

- Nombre de copropriétés inscrites au Plan Initiative Copropriété (PIC)
- Nombre de copropriétés en Plan de Sauvegarde (PdS)
- Nombre de copropriétés en Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Copropriété Dégradée (OPAH CD)
- Nombre de copropriétés en Programme Opérationnel de Prévention Et d'Accompagnement en Copropriété (POPAC)

Eviter de concentrer les demandeurs de logement social les plus fragiles dans les quartiers de la politique de la ville

- Mise en place d'une convention intercommunale d'attribution de logement
- Proportion d'attribution de logements sociaux hors QPV pour les demandeurs de logement social les plus modestes (en %)

VILLE D'ARGENTEUIL | EPT T5

Poursuivre le Plan Copropriétés du Val d'Argent 2018-2025 | Mettre en place une ORCOD

- Date de signature de l'ORCOD

Poursuivre la démarche GUSP à l'échelle des QPV, l'animation et le suivi de l'abattement TFPB (une priorité identifiée – Axe Tranquillité résidentielle)

- Nombre de COTECH GUSP
- Nombre de partenaires mobilisés
- Nombre d'échanges entre GUSP et brigade verte

Conclure de nouvelles conventions relatives à l'utilisation de l'abattement TFPB pour la période 2021-2022

- Signature des conventions

Encourager la pérennisation des pôles de commerces et services de proximité dans les quartiers

- Nombre d'acquisitions de coques commerciales
- Nombre d'accompagnements de projets commerciaux

Finaliser une politique d'attribution partagée des logements sociaux par la mise en place d'une Convention Intercommunale d'Attribution (CIA)

- Date de signature de la CIA

Développer les outils favorisant la mobilité des ménages au sein du parc locatif et renforcer l'accompagnement social (en facilitant la transmission d'informations entre tous les acteurs)

- Nombre de mobilités réalisées
- Nombre de ménages accompagnés
- Effectivité du partenariat pour l'échange d'informations

Poursuivre la démarche NPNRU d'intérêt régional Porte Saint-Germain / Berges de Seine

- Date de signature de la Convention

Favoriser la participation des habitants (sous toutes ses formes) à toutes les étapes des projets urbains (réunions publiques, ateliers, maison de projet, actions de sensibilisation (ex: chaises à palabres etc.)

- Nombre de concertations réalisées

Renforcement du lien social

PILIER COHÉSION SOCIALE

OS. 2 : Promouvoir l'accès aux soins pour tous et développer l'éducation à la santé et la prévention pour les publics précaires

- 00 2.1 : Pérenniser et développer l'offre de soins de premier recours du territoire et améliorer la prise en charge des problèmes de santé mentale
- 00 2.2 : Favoriser l'accès aux droits en matière de santé dans des lieux de proximité et renforcer les actions pour capter les publics vers ces lieux
- 00 2.3 : Poursuivre et développer la prévention et l'éducation à la santé pour les publics précaires

Éléments évaluation à mi-parcours des CDV à l'échelle de l'EPT5

- Réflexion autour d'un document des différentes offres de soins existantes sur le territoire et rendre compte des besoins spécifiques auxquels elles répondent ainsi que des insuffisances en matière d'offres. Mettre en place une nouvelle contractualisation innovante entre partenaires de santé, l'ARS et les collectivités. Développer les formations spécifiques pour la prise en charge des publics fragilisés.

ÉTAT

Créer 1000 postes d'adultes relais à partir de 2019

- Nombre de postes d'adultes relais

Doubler le nombre de postes de coordonnateurs associatifs dans les quartiers dès 2019

- Nombre de postes FONJEP

Ouvrir 260 centres sociaux ou espaces de vie sociale d'ici 2022

- Nombre de centres sociaux ou espaces de vie sociale ouverts en QPV

Former 20 000 acteurs de terrain par an aux « Valeurs de la République et à la laïcité »

- Nombre d'acteurs formés

Développer le service civique

- Nombre de jeunes des QPV en service civique
- En %

Agir concrètement pour faire progresser l'égalité femmes-hommes dans les quartiers

- Part des femmes parmi les bénéficiaires des actions de la politique de la ville
- Part des projets soutenus relevant de la thématique « égalité femme/homme »

Jumeler les institutions culturelles avec les QPV

- Nombre de jumelage avec les établissements culturels

Développer la pratique musicale

- Nombre de projets « DEMOS » dans les QPV
- Nombre de projets « Orchestre à l'école » dans les QPV

Doubler le nombre de maisons et centres de santé d'ici 2022

- Nombre de maisons et centres de santé pluri-professionnels créés dans les QPV ou à proximité immédiate d'ici 2022

VILLE D'ARGENTEUIL | EPT T5

Renforcer l'animation du réseau d'acteurs et contractualiser un nouveau Contrat Local de Santé sur 5 axes prioritaires :

1. Offre de soins et l'accès aux soins (ex : rapprocher l'offre et la demande des professionnels de santé (mise à disposition de locaux pour faciliter leur installation)
2. Périnatalité
3. Santé mentale
4. Prévention et promotion de la santé
5. Santé environnementale

- Date de signature du CLS

Animer, coordonner le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) issu d'un partenariat avec l'hôpital d'Argenteuil et la ville de Bezons (diagnostic partagé avec tous les acteurs, stratégie opérationnelle)

- Nombre de rencontres partenariales réalisées (Cotech, COPIL, groupes de travail)

Renforcer les actions en matière de prévention primaire (dépistage, vaccination, addictions, conduites à risque, repérage troubles psychiques, nutrition/sport etc.) et développer les actions santé mobiles

- Nombre d'actions

Améliorer la visibilité des lieux ressources en matière d'accès aux droits (Maison de la Justice et du Droit (MJD), structures accueillant des adultes relais, etc.) et renforcer l'accès aux droits en matière de santé

- Suivi de la démarche de cartographie
- Nombre de domiciliation, ouverture de droits

Renforcer l'engagement citoyen et l'éducation à la citoyenneté

- Nombre d'actions citoyennes
- Nombre de Bourse Initiative Jeunesse (BIJ)

Renforcer le lien social entre les habitants des quartiers toutes générations confondues (Promotion du Fonds de Participation des Habitants (FPH), identification lieux ressources d'accompagnement)

- Nombre de dossiers FPH réalisés
- Nombre de personnes touchées

Renforcer et communiquer sur les actions culturelles en direction des publics les plus éloignés des pratiques artistiques et culturelles (ex: actions hors les murs, actions co-construites avec les habitants, éveil artistique etc.)

- Nombre d'actions culturelles à destination des QPV
- Nombre de personnes touchées

Poursuivre l'amélioration de l'accès aux équipements sportifs et faciliter les pratiques sportives de tous les habitants (ex : promotion du sport féminin, animation « hors les murs », activités en accès libre etc.)

- Taux de fréquentation des équipements et part des habitants QPV
- Taux de filles dans la pratique sportive

OS.1 : Favoriser l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle

- 00 1.1 : Renforcer la coordination locale des professionnels de l'accompagnement vers l'emploi et la formation et anticiper l'implantation de nouvelles entreprises pour encourager les recrutements locaux
- 00 1.2 : Renforcer les clauses et chantiers d'insertion dans une logique de parcours global d'insertion sociale et professionnelle
- 00 1.3 : Lever les freins à l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle, particulièrement ceux liés à la maîtrise du français, à l'utilisation des outils numériques, aux modes de garde, à la mobilité physique et/ou psychologique et au savoir être

OS 2 : Développer une offre de formation adaptée aux besoins du territoire

- 00 2.1 : Développer les filières d'enseignement stratégiques allant du CAP au Master (y compris en alternance), notamment dans des secteurs industriels porteurs
- 00 2.2 : Développer l'offre de formation de premier et second niveaux en réponse à la sortie des jeunes du système scolaire sans diplômes, notamment dans le domaine industriel et les services à la personne
- 00 2.3 : Poursuivre voire développer les actions permettant la reprise d'études ou le rattrapage scolaire

OS 3 : Favoriser le développement économique plus inclusif socialement

- 00 3.1 : Développer l'implication des entreprises locales dans la réponse à apporter aux publics en insertion sociale et professionnelle
- 00 3.2 : Développer et consolider le réseau des acteurs de l'ESS et de l'IAE pour développer les opportunités d'emplois locaux bénéficiant aux habitants du territoire
- 00 3.3 : Renforcer la coordination et la visibilité des outils existants accompagnant la création ou la reprise d'activités particulièrement dans le domaine de l'ESS et du numérique
- 00 3.4 : Anticiper et accompagner l'implantation de nouvelles entreprises pour encourager les recrutements locaux et/ou le développement d'emplois induits de 1er niveau de qualification

Éléments évaluation à mi-parcours des CDV à l'échelle de l'EPT5

- A l'échelle de l'EPT5 : Coordonner les offres locales permettant de lever les freins périphériques (et en cas d'absence ou d'insuffisance de l'offre locale initier des offres)
 - Travailler sur le tuilage des dispositifs d'accompagnement individuels
 - Travailler sur les clauses d'insertion à l'échelle intercommunale afin de favoriser la mobilité et construire des parcours et mettre en réseau les services emploi et insertion

ÉTAT

Déployer les emplois francs en direction des demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers quels que soient leur âge et leur niveau de qualification

- Nombre d'emplois francs

Investir plus de 2 milliards d'euros pour la formation vers l'emploi des jeunes et des demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés

- Nombre et part des habitants bénéficiant du Plan d'investissement dans les compétences (PIC)
- Nombre et part de jeunes en E2C résidant en QPV (cible 40%)
- Nombre et part de jeunes en Garantie Jeunes résidant en QPV (cible:20%)
- Nombre et part de jeunes en Epide résidant en QPV (cible:50% en 2021)

Accompagner 100 000 jeunes dans les quartiers dans leur insertion professionnelle, en mobilisant les cordées de la réussite, le parrainage et le tutorat dès 2018

- Nombre de jeunes des QPV bénéficiaires de cordées de la réussite
- Nombre de jeunes parrainés (dont en QPV)

Développer l'accès au permis de conduire

- Nombre d'auto-écoles associatives
- Nombre de jeunes résidant en QPV ayant bénéficié du permis à 1€
- Mission Locale équipée en simulateur pour l'apprentissage du permis de conduire

Offrir un accompagnement aux entrepreneurs des quartiers avec BPI France

- Nombre d'entrepreneurs des quartiers accompagnés

Accompagner les entreprises et les organismes de formation à la création de CFA ou sections d'apprentissage

- Nombre de CFA
- Nombre de sections d'apprentissage créées

VILLE D'ARGENTEUIL | EPT T5

Amplifier les actions pour lever les freins à l'emploi en développant une offre linguistique, un accès à la mobilité, et en formant aux outils numériques etc.

- Nombre de bénéficiaires des ASL
- Nombre de bénéficiaires des auto-écoles solidaires
- Nombre d'actions d'insertion coordonnées (ex: cours de langue + permis de conduire)
- Nombre de formations au numérique et nombre de personnes touchées

Redéployer une instance de coordination des acteurs de l'emploi pour succéder au SPEL

- Nombre de rencontres
- Nombre de projets partenariaux

Poursuivre, intensifier le déploiement de la clause sociale (forum, animations territoriales, thématiques, mise en réseau des acteurs de l'IAE, coordination des chantiers éducatifs entre associations et bailleurs (dans le cadre de la TFPB))

- Nombre de rencontres partenariales

Développer le nombre de SIAE et de places et créer un lieu d'accueil commun

- Nombre de nouvelles SIAE
- Nombre de places supplémentaires créées
- Effectivité de la mesure de création d'un lieu commun dédié

Rapprocher l'offre et la demande en développant une vision stratégique de la formation et l'emploi sur le territoire: réaliser un diagnostic partagé, une analyse des besoins en termes de formation, mutations économiques, filières émergentes, secteurs porteurs, cartographie des métiers

- Effectivité du diagnostic partagé

Multiplier les actions de sensibilisation aux filières/secteurs porteurs (ex: secteur de l'industrie)

- Nombre d'actions de sensibilisation
- Nombre d'entreprises mobilisées
- Nombre de personnes touchées

Sensibiliser les entreprises sur les emplois francs (aides financières)

- Nombre d'emplois francs déployés sur les entreprises du territoire

Sensibiliser les entreprises aux ressources locales favorisant des recrutements plus inclusifs: création d'un club d'entreprises RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises)

- Nombre d'entreprises sensibilisées
- Nombre d'entreprises dans le club

Optimiser le tiers lieu numérique « Bains Douche » et l'Ouvre Boîte (lieu ressources pour l'accompagnement des entrepreneurs)

- Nombre de bénéficiaires
- Nombre d'entreprises créées

Favoriser l'accompagnement au développement des entreprises sur le territoire :

- Mise en œuvre d'un pôle innovation entrepreneuriat par le Conseil Économique d'Argenteuil (CEA) déployé sur plusieurs sites mis en réseau

Favoriser l'implantation des entreprises sur le territoire :

- Offrir toutes les conditions favorables à leur implantation, renforcer l'offre d'accueil économique
- Évolution du nombre d'entreprises créées
- Effectivité immobilier d'entreprises

Encourager les entreprises à signer des chartes (ex: la France une chance, les entreprises s'engagent)

- Nombre d'entreprises ayant signé la charte

Renforcer et rendre plus lisible la coordination des acteurs de l'ESS

- Nombre d'actions ESS développées

▪ Pilotage

PILOTAGE

OS 1 : Piloter et animer le Contrat de Ville et ses outils

- OO 1.1 : Mettre en place les instances dédiées (comité de pilotage, comités techniques)
- OO 1.2 : Mettre en place des outils de suivi

Éléments évaluation à mi-parcours :

<ul style="list-style-type: none"> ▪ À l'échelle de l'EPT 5 : 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le renforcement de la gouvernance à l'échelle intercommunale, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des orientations de la convention intercommunale d'attribution et des projets de renouvellement urbain visant la diversification de l'offre de logements, dont les projets NPNRU, et dans le développement des dispositifs d'amélioration de l'habitat permettant de lutter contre la précarité énergétique et la résorption d'habitat indigne. ▪ Le développement des démarches d'animation et de coopération entre les acteurs de la politique de la ville impliqués dans les 6 villes du territoire pour valoriser les expériences, faire évoluer les pratiques, faire émerger des leviers d'actions, afin notamment de créer les conditions favorables à l'élaboration du futur contrat de ville territorial.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ À l'échelle de la ville : 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification et analyse du droit commun, redonner aux crédits spécifiques leur rôle d'expérimentation et d'effet levier. ▪ Pérenniser les actions de droit commun existantes. ▪ Dépasser la valorisation de ce que chaque institution fait pour s'interroger sur ce que chacun peu faire de plus ▪ Responsabiliser les partenaires, les politiques publiques sur le renforcement du droit commun au regard des besoins et enjeux des territoires

ÉTAT

Tendre vers un rééquilibrage des dotations Politique de la Ville entre les territoires.

- Suivi de la mesure

VILLE D'ARGENTEUIL

Mise en place des ateliers par pilier (1 par an et par pilier)

Réalisation et présentation du rapport annuel Politique de la Ville

Mise en place d'un planning prévisionnel des actions

- Nombre de séances, nombre de membres du Copil présents / Nombre de membres du Copil ayant « visité » une action

▪ Participation des habitants

PARTICIPATION DES HABITANTS

OO 1.1 : Pérenniser le Conseil citoyen (CC) créé

- OO 1-2 : Favoriser le renouvellement des membres du CC
- OO 1-3 : Favoriser la participation des conseillers citoyens aux différentes instances du Contrat de Ville (COTECH, COPIL, Avis programmation CDV+TFPB) et du NPNRU

Éléments évaluation à mi-parcours :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ A l'échelle de la Ville : | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aller à la rencontre des habitants sur leurs lieux de vie et activités (lieux publics, marchés, écoles, associations etc.) ▪ Changer les représentations des élus sur les habitants/Initier des temps de formation/Les rendre acteurs de l'existant. |
|---|---|

ÉTAT

Accompagner la démarche de participation des habitants

- Nombre de QPV
- Nombre de conseils citoyens
- Mise en place d'un Fonds de Participation des habitants (FPH)
- Dotation FPH

VILLE D'ARGENTEUIL

Pérenniser le Conseil Citoyen (CC) créé

- Favoriser le renouvellement des membres du CC
- Favoriser la participation des conseillers citoyens aux différentes instances du Contrat de Ville (COTECH, COPIL, Avis programmation CDV+TFPB)
- Nombre de réunions (séances plénières, réunions de suivi)
- Nombre de groupes de travail
- Nombre d'actions mises en place
- Nombre de visites d'actions
- Nombre de membres Collège Habitants
- Nombre de membres Collège Acteurs Locaux

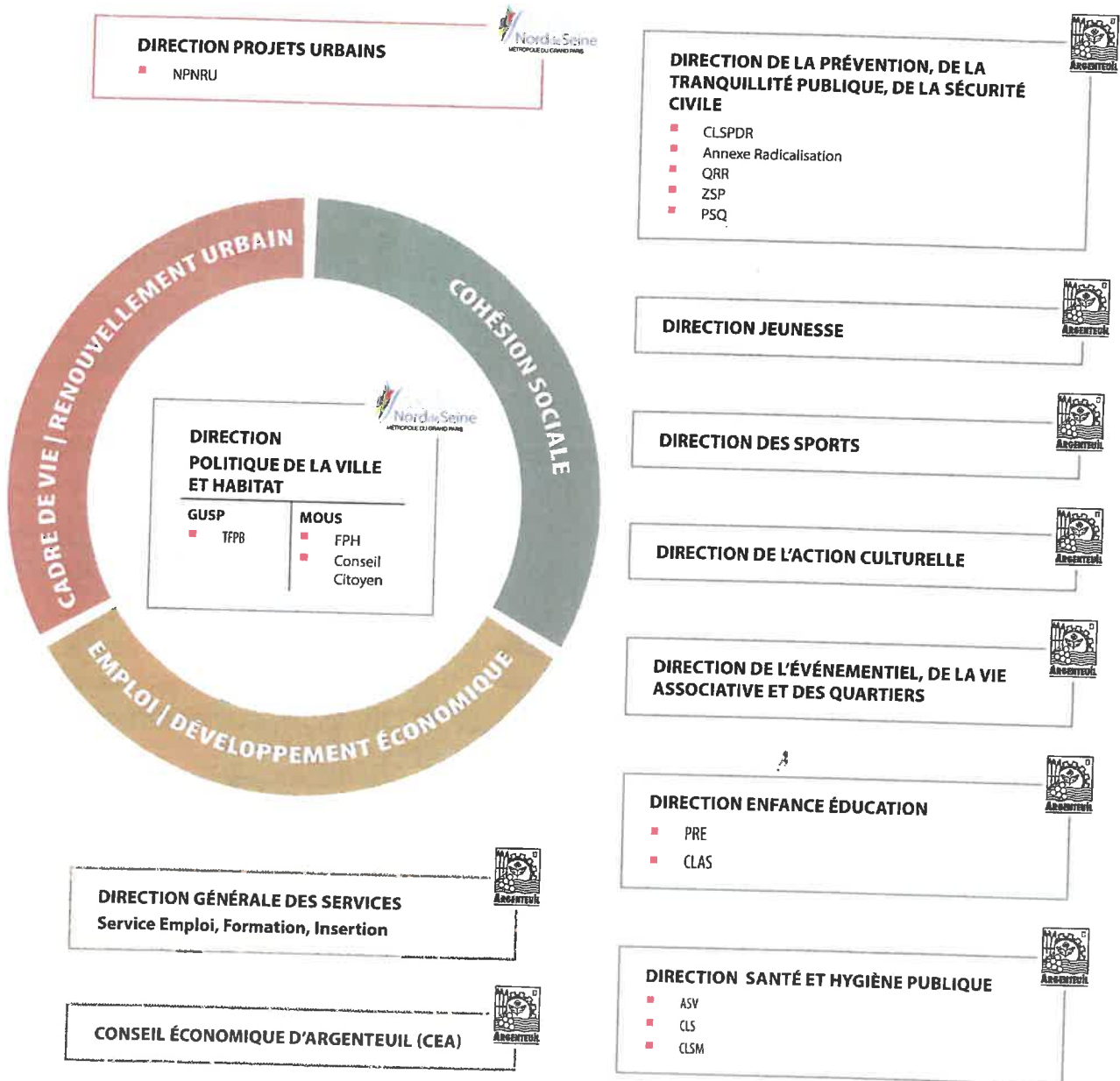
Une participation via les Conseils Citoyens

Le Pôle ressources Ville et développement social œuvre, dans le cadre de son projet, à l'accompagnement des conseils citoyens du Val d'Oise afin de renforcer les conseillers dans leur capacité à coproduire la politique de la ville au niveau local.

Cet accompagnement se traduit à la fois par la mise en place de temps de co-formation à l'échelle du département à destination des conseillers, des techniciens des collectivités et des agents de l'État. Après des sessions relatives à l'éducation, à la santé et à la gestion urbaine et sociale de proximité, l'année 2019 est consacrée aux projets urbains ainsi qu'à la citoyenneté sous l'angle des valeurs de la République.

Plus spécifiquement, le Pôle ressources, avec l'appui de 2 jeunes volontaires en mission de service civique, travaille en direction des conseillers des villes de la CA Valparisis et de la ville d'Argenteuil. Cette démarche vise à renforcer les conseillers dans leur capacité à tisser du lien avec les habitants du quartier et à rendre visible l'instance : communication, échanges avec les habitants... Il s'est agit de présenter des outils de communication adaptés pour faire réseau au sein d'un territoire ainsi que des méthodes pour produire du débat et un regard sur le quartier.


En 2019, 7 séances seront développées dans le cadre de la co-formation et une dizaine dans le cadre de l'accompagnement ciblé (Valparisis et Argenteuil).



COORDINATION RÉALISÉE À L'ÉCHELLE TERRITORIALE PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE PORTANT SUR LE SUIVI DES CONTRATS DE VILLE ET DES PROJETS NPNRU


▪ Liste des signataires

PRÉFECTURE DU VAL D'OISE



Amaury de SAINT QUENTIN - Préfet du Val d'Oise

ÉTABLISSEMENT PUBLIC BOUCLE NORD DE SEINE



Yves REVILLON - Président de l'EPT 15 et Maire de Bois Colombes

VILLE D'ARGENTEUIL



Georges MOTHRON - Maire d'Argenteuil

MINISTÈRE DE LA JUSTICE




Éric CORBEAU - Procureur de la République Près le Tribunal de Grande Instance de Pontoise

CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE DE FRANCE



Valérie PÉCRESSE - Présidente

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE




Marie Christine CAVECCHI - Présidente

ARS D'ÎLE DE FRANCE



Anne CARLI - Déléguée Départementale du Val d'Oise de l'Agence Régionale de Santé

CPAM DU VAL D'OISE



Marion VAN WONGERHEM - Directrice Générale de l'Assurance Maladie du Val d'Oise

DSDEN DU VAL D'OISE



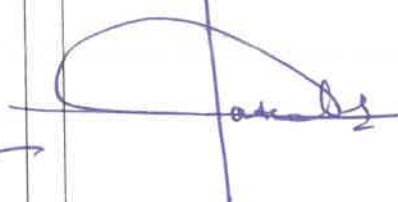
Hervé COSNARD - Inspecteur d'Académie et Directeur Académique des Services de l'Éducation nationale

PÔLE EMPLOI




Joelle CASORLA - Directrice Territoriale

CAF DU VAL D'OISE

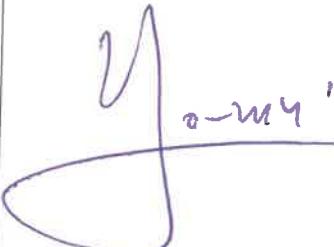





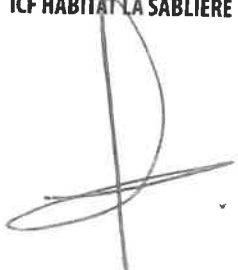







Pascal DELAPLACE - Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS



Marianne LOURADOUR - Directrice Régionale Île-de-France de La Caisse des Dépôts et Consignations

<p>AB-HABITAT</p>  <p>Salah LOUNICI - Directeur Général</p>	<p>ADOMA</p>  <p>Jean-Paul CLEMENT - Directeur Général</p>	<p>BATIGERE EN ÎLE DE FRANCE</p>  <p>Stéphane WALLON - Directeur Général</p>
<p>DOMNIS</p>  <p>Christophe IM SAND - Directeur Général Adjoint en charge de l'exploitation</p>	<p>EMMAÛS HABITAT</p>  <p>Claire LANLY - Directrice Générale</p>	<p>ESPACIL HABITAT</p>  <p>Jules RAULT - Directeur Général</p>
<p>ICF HABITAT LA SABLIERE</p>  <p>Jean-Luc VIDON - Directeur Général</p>	<p>IMMOBILIÈRE 3F</p>  <p>Marie Laure LEMOINE - Directrice Départementale</p>	<p>LOGIREP-GROUPE POLVLOGIS</p>  <p>Christian GIUGANTI - Directeur Général</p>
<p>LSVO-GROUPE ACTION LOGEMENT</p>  <p>Jean-Baptiste CAMPAGNE - Directeur Général</p>	<p>TOIT ET JOIE</p>  <p>Michèle ATTAR - Directrice Générale</p>	<p>VAL D'OISE HABITAT</p>  <p>Séverine LEPLUS - Directrice Générale</p>

Fait à Argenteuil, le 5 juillet 2019, en 3 exemplaires

■ Annexes

Annexe 1 - Glossaire

ANRU :	agence nationale de rénovation urbaine
ARS :	agence régionale de santé
ASL :	atelier socio-linguistique
ASV :	atelier santé ville
BIJ :	bourse initiative jeunesse
CAF :	caisse d'allocations familiales
CEA :	conseil économique d'Argenteuil
CIA :	convention intercommunale d'attribution
COFIL :	comité de pilotage
COTECH :	comité technique
CDV :	contrat de ville
CLAS :	contrat local d'accompagnement à la scolarité
CLS :	contrat local de santé
CLSM :	conseil local de santé mentale
CLSPDR :	conseil local de sécurité, de prévention de la délinquance et de la radicalisation
DCPP :	délégué à la cohésion police-population
DEMOS :	dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale
DIRECCTE :	direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DITP :	direction interministérielle de la transformation publique
E2C :	école de la deuxième chance
EN :	éducation nationale
EPIDE :	établissement pour l'insertion dans l'emploi
EPT 5 :	établissement public territorial territoire 5 (boucle nord de seine)
ESS :	économie sociale et solidaire
FIPD :	fonds interministériel de prévention de la délinquance
FONJEP :	les postes fonjep sont des subventions versées par l'état par l'intermédiaire du fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire
FPH :	fonds de participation des habitants
GIR :	groupe d'intervention régional
GLTD :	groupement local de traitement de la délinquance
GPO :	groupe de partenariat opérationnel
GUSP :	gestion urbaine et sociale de proximité
IAE :	insertion par l'activité économique
ISC :	intervenant social en commissariat
LCR :	local commun résidentiel
MJD :	maison de la justice et du droit
NPNRU :	nouveau programme national de renouvellement urbain
ORCOD :	opération de requalification des copropriétés dégradées

OPAH CD :	opération programmée d'amélioration de l'habitat copropriété dégradée
PACTE :	programme d'accompagnement des collégiens temporairement exclus
PAQTE :	pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises
PDS :	plan de sauvegarde
PFAD :	policier formateur anti-drogue
PIC :	plan initiative copropriété
PIC :	plan d'investissement dans les compétences (emploi)
POPAC :	programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriété
PRE :	programme de réussite éducative
PRU :	projet de rénovation urbaine
PSQ :	police de sécurité du quotidien
QPV :	quartier politique de la ville
QRR :	quartier de reconquête républicaine
REP :	réseau d'éducation prioritaire
REP+ :	réseau d'éducation prioritaire renforcé
RSE :	responsabilité sociale des entreprises
SIAE :	structure d'insertion par l'activité économique
SPEL :	service public pour l'emploi local
TFPB :	taxe foncière sur les propriétés bâties
TIG :	travaux d'intérêt général

Annexe 2 - Tableau des indicateurs État / Ville

Annexe 3 - Support de restitution des ateliers de rénovation du Contrat de Ville d'Argenteuil - 14 juin 2019

Annexe 4 - Synthèses des ateliers de rénovation du Contrat de Ville d'Argenteuil - du 3 au 7 juin 2019